

-  
Mercredi 4 février 2026

## CONFIRMATION DE L'AMELIORATION DE LA PONCTUALITÉ SUR LE RÉSEAU FRANCILIEN : CINQ AXES ÉLIGIBLES AU DÉDOMMAGEMENT

---

**Grâce à des investissements et des contrats ambitieux, la ponctualité et la fiabilité du réseau francilien continue sa progression. Ainsi, pour l'année 2025, seuls cinq axes figurent sous la barre des 80 % sur trois mois, enclenchant ainsi le dédommagement automatique pour les voyageurs : Aulnay/Mitry-Claye (RER B), Dourdan-la-Forêt/La-Norville (RER C) Aulnay/CDG 2 (RER B), Vigneux/Corbeil-Essonnes et Creil/Goussainville (RER D).**

### Une ponctualité de plus en plus robuste d'année en année

Sur l'année 2025, la ponctualité du réseau de transports affiche de très bons résultats, supérieurs ou très proches des objectifs fixés par Île-de-France Mobilités. Côté métro, la quasi-intégralité des lignes de métro sont au-dessus des objectifs fixés, et seule la ligne 6 reste sous la barre des 90 %.

Les lignes de RER et de trains sont également au-delà ou proches des objectifs fixés, avec des progressions notables sur l'année 2025. Les RER A, B et C progressent tous d'un point par rapport à l'année précédente. Pour le RER B, désormais stabilisé à 89 %, la ligne est [en forte progression depuis deux ans, grâce au plan d'action d'urgence décidé par Île-de-France Mobilités](#). De même pour le RER C, en progression de deux points par rapport à 2023, à 88 %, mais qui souffre encore de son infrastructure, [d'où le plan d'action pour transformer la ligne, voté en 2024](#).

Quant au RER D, il reste encore en souffrance, notamment en raison des travaux toujours en cours, mais les travaux sur le technicentre de Villeneuve Saint-Georges et l'arrivée de nouveaux matériels roulants RER NG va permettre d'améliorer la situation à horizon 2027. Sur le RER E, le début d'année et la mise en service complète vers Nanterre a nécessité un temps de déverminage des infrastructures et du matériel roulant, mais la ponctualité annuelle de 90,5 % reste satisfaisante, alors que des travaux sont encore prévus pour la mise en service jusqu'à Mantes-la-Jolie.

- Le bulletin de ponctualité de décembre 2025

### Cinq axes éligibles dédommagés pour 2025

Depuis 2021, Valérie Pécresse a imposé, dans les contrats avec les opérateurs (RATP et Transilien SNCF Voyageurs), un dédommagement des Franciliens qui se déclenche lorsqu'un axe ferroviaire figure sous la barre des 80 % de ponctualité au moins trois mois dans l'année.

En 2026 commence donc la cinquième campagne annuelle de dédommagement, prenant en compte les chiffres de la ponctualité 2025 connus aujourd'hui. Elle concerne les forfaits Navigo Annuel, Senior, imagine R Étudiant et Scolaire, Navigo Mois (y compris sur passe Découverte et sur Smartphone) et le Forfait Mois Réduction 50 % et Mois Solidarité 75 %.

Pour 2025, cela concerne cinq axes. Deux axes ont au moins trois mois à moins de 80%. Toutefois, constatant que, pour certains axes, certains mois étaient entre 80% et 80,5%, Valérie Pécresse a également décidé d'ajouter trois axes supplémentaires concernés pour le dédommagement, afin de mieux prendre en compte les réalités des voyageurs.

Pour l'année 2025, ce sont donc cinq axes qui sont ainsi éligibles au dédommagement :

- **L'axe Aulnay / Mitry-Claye (RER B)**, avec une ponctualité inférieure à 80 % en janvier, mars, octobre et novembre ;
- **L'axe Aulnay / CDG 2 (RER B)**, avec une ponctualité inférieure à 80 % en janvier et en novembre, et de 80,05 % en octobre ;
- **L'axe Dourdan-la-Forêt / La-Norville (RER C)**, avec une ponctualité inférieure à 80 % en janvier, février, juin et novembre ;
- **L'axe Vigneux / Corbeil-Essonnes (RER D)**, avec une ponctualité inférieure à 80 % en novembre, de 80,06 % en avril et de 80,1 % en octobre ;
- **L'axe Creil / Goussainville (RER D)**, avec une ponctualité inférieure à 80 % en novembre, de 80,2 % en avril et de 80,5 % en octobre.

Les voyageurs empruntant régulièrement ces axes sont éligibles à la campagne de remboursement 2026 (forfaits Navigo Annuel, Mois, Senior, Imagine R, Réduction 50 %, Solidarité 75 %, etc.), qui débutera mi-mars. Ils pourront demander un demi-mois de remboursement de leur forfait.

**Ponctualité sur vos lignes en 2025**

**Abonnés Navigo,**  
faites-vous rembourser  
jusqu'à un demi-mois  
maximum de forfait  
mensuel



Pour en savoir plus :  
[iledefrance-mobilites.fr](http://iledefrance-mobilites.fr)

**Ouverture de la plateforme  
de remboursement  
mi-mars 2026**

**RER B**

- Aulnay-sous-Bois ↔ Mitry-Claye
- Aulnay-sous-Bois ↔ Aéroport Ch. de Gaulle 2 - TGV

---

**RER C**

- Dourdan-la-Forêt ↔ La-Norville

---

**RER D**

- Vigneux ↔ Corbeil Essonnes
- Creil ↔ Goussainville

➤ [Retrouvez l'ensemble des bulletins de ponctualité](#)

## Contacts presse :

[contactpresse@iledefrance-mobilites.fr](mailto:contactpresse@iledefrance-mobilites.fr)

[www.iledefrance-mobilites.fr/presse](http://www.iledefrance-mobilites.fr/presse)

